



Avancement d'échelon

Calendrier prévisionnel des CAPA (attention susceptible de modification en particulier pour les deux CAPA prévues le 15 décembre)

Mardi 13 décembre { PLP matin
CPE après-midi

Jeudi 15 décembre { EPS matin
Certifiés après-midi

Si vous ne l'avez pas encore fait, il est urgent de nous renvoyer la fiche de suivi syndical.

Ces CAPA d'avancement d'échelon pourraient être les dernières si les mesures annoncées par le Ministère s'agissant de l'évaluation des enseignants sont mises en œuvre telles qu'annoncées. En effet les promotions au Grand Choix et au Choix seraient supprimées et le rythme d'avancement dans la carrière fortement ralenti pour tous. C'est une véritable agression pour la profession.

**TOUS EN GREVE
LE JEUDI 15 DECEMBRE.**

Demandes de travail à temps partiel Demandes de reprise à temps complet

La note de service a été publiée le 22 novembre 2011. Vous pouvez la consulter sur le site du SE-UNSA Bordeaux.

Le formulaire de candidature est à demander au secrétariat de l'établissement. Il doit être renseigné et visé par l'enseignant et le chef d'établissement.

La demande doit être transmise au Rectorat au plus tard le vendredi 16 décembre 2011.

Les TZR ne sont pas concernés, ils déposent leur demande de temps partiel au moment de la phase intra-académique du mouvement 2012.

Mouvement inter-académique

Vœux à formuler sur SIAM par I-Prof jusqu'au 6 décembre 2011 à 12 h.

Envoi des confirmations dans les établissements par le Rectorat à partir du 6 décembre, les vérifier et y ajouter les pièces justificatives.

Demandes au titre du handicap, le dossier est à déposer au plus tard le 2 décembre, en double exemplaire directement auprès de la D.P.E. au Rectorat.

Candidatures sur postes spécifiques ministériels. Il est vivement conseillé aux candidats de solliciter un entretien avec le chef d'établissement de l'établissement convoité.

Groupe de travail barème et dossiers médicaux : 19 et 20 janvier 2012.

Contactez la section académique ou les sections départementales du SE-UNSA pour toutes informations ou tous conseils, ou pour le suivi de votre dossier.

Congé de formation professionnelle

Les candidats doivent s'inscrire en ligne et éditer le formulaire de demande :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor/>

**Le serveur est ouvert
jusqu'au 5 décembre 2011 inclus.**

Le dossier de candidature doit être transmis à la D.P.E. par voie hiérarchique avant le vendredi 16 décembre.

Retrouvez la circulaire rectorale, ainsi qu'une analyse des congés octroyés par corps les années passées, sur le site du SE-UNSA Bordeaux.

Le groupe de travail "Congé de Formation Professionnelle" est programmé par le Rectorat le mardi 13 mars 2012.